

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 31 janvier 2014**

Nombre de Conseillers En exercice : 10 Présents :10 Votants : 10	L'an deux mil quatorze, le trente et un janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel GASSER, Maire.
Date de la convocation 23/01/2014 Date d'affichage 10/02/2014	Présents : Didier BLANDIN, Pascal NARDINI, Vincent GUARDIOLA, Chantal FERNANDES, Marie-Andrée MOUGENOT, Christian GASQUERES, Bruno OSVALD, Angélique POIRSON, Bernard MICHEL.  Secrétaire de séance : Chantal FERNANDES

---

**RUE JEANDIDIER BRIGEOT**

----

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE  
GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CCMM**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de travaux a subi des modifications et que le montant estimatif s'en trouve donc modifié.

***Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de :***

*- approuver le nouveau montant des travaux estimé à 353 146 € HT pour la part municipale. La commune de Viterne participant aux travaux d'eau potable de la CCMM par un fonds de concours à hauteur de 50 % pour les travaux de canalisation hors branchement. Travaux communautaires estimés à 165 000 € HT.*

*- désigner M. Daniel GASSER, comme membre titulaire et M. Christian GASQUERES, comme membre suppléant afin de représenter la commune à la commission d'attribution du groupement de commandes constituée avec la CCMM,*

*- autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes actant de ces nouveaux montants estimatifs,*

*- autoriser le Maire à signer toute pièce ou document afférent à la présente.*

Adoptée par :

10 voix « pour »,

0 voix « contre »

0 abstention(s).

Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 10 février 2014.  
Le Maire, D. GASSER

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 31 janvier 2014**

Nombre de Conseillers En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10	L'an deux mil quatorze, le trente et un janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel GASSER, Maire.
Date de la convocation 23/01/2014 Date d'affichage 10/02/2014	Présents : Didier BLANDIN, Pascal NARDINI, Vincent GUARDIOLA, Chantal FERNANDES, Marie-Andrée MOUGENOT, Christian GASQUERES, Bruno OSVALD, Angélique POIRSON, Bernard MICHEL.  Secrétaire de séance : Chantal FERNANDES

---

**ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que :

A la demande de la trésorerie de Neuves-Maisons,

Au vu de l'état fourni à la date du 26/12/2013 pour un montant de 550,00 €,

***Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de :***

*- admettre en non-valeur dans sa totalité le titre 175-2012 du 16/07/2012, soit pour un montant de 550,00 €.*

Adoptée par :

10 voix « pour »,

0 voix « contre »

0 abstention(s).

Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 10 février 2014.  
Le Maire, D. GASSER

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 31 janvier 2014**

Nombre de Conseillers En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10	L'an deux mil quatorze, le trente et un janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel GASSER, Maire.
Date de la convocation 23/01/2014 Date d'affichage 10/02/2014	Présents : Didier BLANDIN, Pascal NARDINI, Vincent GUARDIOLA, Chantal FERNANDES, Marie-Andrée MOUGENOT, Christian GASQUERES, Bruno OSVALD, Angélique POIRSON, Bernard MICHEL.  Secrétaire de séance : Chantal FERNANDES

---

### **PARTICIPATION COMMUNALE AU PROJET ADOLESCENCE DE LA CCMM**

Quatorze communes de Moselle et Madon s'associent afin de conduire un projet d'animation mutualisé à destination des adolescents de leurs communes. Elles ont décidé de mutualiser leurs moyens en embauchant six animateurs en commun.

Au moyen d'un projet éducatif partagé, les six animateurs conduisent au quotidien et tout au long de l'année, au sein de chacune des communes, un travail de rue pour aller à la rencontre des jeunes, conduisent des projets (manifestations, séjours, chantiers...), des activités régulières, des accueils jeunes, des accompagnements individuels et collectifs destinés à rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs et acteurs citoyens de leur territoire.

Les animateurs (animateurs sportifs, culturels, éducateur spécialisé...) sont embauchés en Contrat à Durée Déterminée, dont trois Contrat Unique d'Insertion pour une durée d'un an renouvelable, par la communauté de communes Moselle et Madon, et mis à disposition des communes en contrepartie d'une participation financière de celles-ci.

L'action globale est pilotée par le comité de pilotage, rassemblant élus jeunesse et représentants d'associations communales, garant du projet éducatif global. Parallèlement, au sein de chaque commune, un comité de pilotage composé d'élus, d'habitants et d'associations locales, définit les orientations de travail à l'échelle de leur commune.

Ils sont accompagnés sur le plan technique par l'agent de développement jeunesse de la communauté de communes.

Une convention signée entre chacune des communes et la communauté de communes fixe les modalités de ce partenariat et les rôles et participations de chacun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la participation de la commune de VITERNE au projet adolescence mutualisé,

et par conséquent :

- approuve la participation financière de la commune au financement de ces postes d'animateurs et des actions qu'ils conduiront pour un montant de 4 215 € au titre de l'année 2014,
- approuve la participation de l' élu référent jeunesse de la commune au comité de pilotage du projet,
- autorise le maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Adoptée par :

10 voix « pour »,

0 voix « contre »

0 abstention(s).

Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 10 février 2014.  
Le Maire, D. GASSER

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 31 janvier 2014**

Nombre de Conseillers En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10	L'an deux mil quatorze, le trente et un janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel GASSER, Maire.
Date de la convocation 23/01/2014 Date d'affichage 10/02/2014	Présents : Didier BLANDIN, Pascal NARDINI, Vincent GUARDIOLA, Chantal FERNANDES, Marie-Andrée MOUGENOT, Christian GASQUERES, Bruno OSVALD, Angélique POIRSON, Bernard MICHEL. Secrétaire de séance : Chantal FERNANDES

---

**CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FAÇADES 2014**

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- accepte la reconduction de la campagne d'incitation au ravalement de façades avec le règlement 2014.
- participe à son financement à hauteur de 30% du montant des primes accordées sur la commune.

Adoptée par :  
10 voix « pour »,  
0 voix « contre »  
0 abstention(s).

Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 10 février 2014.  
Le Maire, D. GASSER

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 31 janvier 2014**

Nombre de Conseillers En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10	L'an deux mil quatorze, le trente et un janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel GASSER, Maire.
Date de la convocation 23/01/2014 Date d'affichage 10/02/2014	Présents : Didier BLANDIN, Pascal NARDINI, Vincent GUARDIOLA, Chantal FERNANDES, Marie-Andrée MOUGENOT, Christian GASQUERES, Bruno OSVALD, Angélique POIRSON, Bernard MICHEL.  Secrétaire de séance : Chantal FERNANDES

---

**VENTE DE BOIS**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la mise en vente de 2 lots de bois de chauffage provenant des fonds de coupe de 2013.

La quantité approximative du lot n° 1 est de 15 stères. Le lot sera attribué au plus offrant et la mise à prix est de 525 €.

La quantité approximative du lot n° 2 est de 13 stères. Le lot sera attribué au plus offrant et la mise à prix est de 455 €.

Cette offre est valable jusqu'au samedi 22 février 2014 dernier délai. Les propositions sont à déposer en mairie sous enveloppe fermée.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à statuer sur les offres et à signer tout document y afférant.

Adoptée par :

10 voix « pour »,

0 voix « contre »

0 abstention(s).

Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 10 février 2014.  
Le Maire, D. GASSER

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 31 janvier 2014**

Nombre de Conseillers En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10	L'an deux mil quatorze, le trente et un janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel GASSER, Maire.
Date de la convocation 23/01/2014 Date d'affichage 10/02/2014	Présents : Didier BLANDIN, Pascal NARDINI, Vincent GUARDIOLA, Chantal FERNANDES, Marie-Andrée MOUGENOT, Christian GASQUERES, Bruno OSVALD, Angélique POIRSON, Bernard MICHEL.  Secrétaire de séance : Chantal FERNANDES

---

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**DEBAT SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 23-2012 en date du 25 octobre 2012, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le chapitre 3 du titre II du code de l'urbanisme fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adoption ou de révision des Plans Locaux d'Urbanisme. C'est ainsi notamment que :

- l'article L 123-1 dispose que les PLU « comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ».

Ce document répond à plusieurs objectifs :

- il fixe l'économie générale du PLU et exprime donc l'intérêt général. Il ne s'agit plus d'un document juridique opposable aux tiers depuis la loi URBANISME ET HABITAT du 2 juillet 2003.
- il est une pièce indispensable du dossier final, dont la réalisation est préalable au projet de PLU ou à sa révision et qui doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des orientations d'aménagements.

Les orientations du PADD doivent être soumises en débat en conseil municipal.

L'article L 123-9 du code de l'urbanisme stipule « qu'un débat ait lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD (...) au plus tard 2 mois avant l'examen du projet de PLU ».

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales ainsi que des objectifs de la mise en révision.

Il s'en suit la présentation du PADD.

**Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.**

Conformément à l'article L 123-8 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD. Le projet de PADD est annexé à la présente délibération.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil Municipal.

Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 10 février 2014.  
Le Maire, D. GASSER

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 31 janvier 2014**

Nombre de Conseillers En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10	L'an deux mil quatorze, le trente et un janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel GASSER, Maire.
Date de la convocation 23/01/2014 Date d'affichage 10/02/2014	Présents : Didier BLANDIN, Pascal NARDINI, Vincent GUARDIOLA, Chantal FERNANDES, Marie-Andrée MOUGENOT, Christian GASQUERES, Bruno OSVALD, Angélique POIRSON, Bernard MICHEL.  Secrétaire de séance : Chantal FERNANDES

---

**AMENAGEMENT DE LA RUE JEANDIDIER BRIGEOT**

--

**AUTORISATION D'EMPRUNT**

Le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations n° 20-2013 du 5 avril 2013 et 01-2014 du 31 janvier 2014 concernant la sécurisation de la rue Jeandidier Brigeot pour un montant de 353 146,00 €HT, soit 422 362,62 €TTC.

Pour réaliser ces travaux, un emprunt est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à contracter auprès de la Caisse des Dépôts un contrat de prêt d'un montant total de 200 000,00 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Type : PSPL,  
Montant du prêt : 200 000,00 €,  
Durée de la phase d'amortissement : 21 ans,  
Périodicité des échéances : annuelles,  
Index : livret A,  
Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +1,00 %  
Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du livret A,  
Amortissement : constant ;  
Typologie Gissler : 1A,  
Commission d'instruction : 120€.

- autorise le Maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

Adoptée par :

10 voix « pour »,

0 voix « contre »

0 abstention(s).

Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 10 février 2014.  
Le Maire, D. GASSER

**Commune de VITERNE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 31 janvier 2014**

Nombre de Conseillers En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10	L'an deux mil quatorze, le trente et un janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel GASSER, Maire.
Date de la convocation 23/01/2014 Date d'affichage 10/02/2014	Présents : Didier BLANDIN, Pascal NARDINI, Vincent GUARDIOLA, Chantal FERNANDES, Marie-Andrée MOUGENOT, Christian GASQUERES, Bruno OSVALD, Angélique POIRSON, Bernard MICHEL. Secrétaire de séance : Chantal FERNANDES

---

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION RELAIS**

Compte tenu du fait que la commune de Viterne souhaite poursuivre le développement des services à la petite enfance et à l'enfance sur son territoire afin de répondre au besoin de ses enfants tout en leur apportant une aide éducative de qualité,

le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec l'association Relais 63 bis rue Jeanne d'Arc à Nancy.

La présente convention sera valable pendant quatre années (Contrat Enfance – Contrat Temps Libre signés avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle) : 2014 - 2015 - 2016 - 2017.

Toutefois, elle pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des deux parties. Dans ce cas, un préavis d'une année devra être respecté.

Adoptée par :

10 voix « pour »,

0 voix « contre »

0 abstention(s).

Pour extrait conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 10 février 2014.  
Le Maire, D. GASSER